



1. Renseignement sur le demandeur

Nom de l'entreprise (le cas échéant)			
Nom		Prénom	
Adresse (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Téléphone (autre)

2. Renseignement sur le propriétaire

Nom de l'entreprise (le cas échéant)			
Nom		Prénom	
Adresse (numéro, rue, appartement)			Ville
Province	Code postal	Téléphone au domicile	Téléphone (autre)

3. Localisation de la propriété

Adresse	
No. de lot	Matricule

4. Nature de la demande

Objet de la demande			
<input type="checkbox"/> Bâtiment principal	<input type="checkbox"/> Bâtiment accessoire	<input type="checkbox"/> Opération cadastrale	<input type="checkbox"/> Autre
Contexte de la demande			
<input type="checkbox"/> Pour une demande de permis ou de certificat ;			
<input type="checkbox"/> Pendant la réalisation des travaux - Permis ou certificat d'autorisation no. : _____ ;			
<input type="checkbox"/> Après la réalisation des travaux - Permis ou certificat d'autorisation no. : _____ ;			
<input type="checkbox"/> Pour une transaction immobilière ;			

5. Description sommaire de la demande

Précisez votre demande et indiquez quelles sont les dispositions réglementaires qu'il vous est impossible de respecter :

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas vous conformer aux dispositions réglementaires existantes ?

Décrivez le préjudice qui vous est causé par l'application des dispositions réglementaires applicables ?

Quelles sont les raisons pour lesquelles la dérogation demandée n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ?

Autres renseignements utiles :

6. Documents à joindre à la demande

<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande dûment complété et signé ;
<input type="checkbox"/>	Un plan d'implantation, à l'échelle, illustrant le projet ;
<input type="checkbox"/>	Photos récentes de la propriété et/ou de la construction faisant l'objet de la demande ;
<input type="checkbox"/>	Toute autre information ou documents pertinents à la compréhension de la demande ;
<input type="checkbox"/>	Paiement de 100 \$ payable par chèque ou argent comptant ;

7. Notes importantes sur le traitement d'une dérogation mineure**Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure**

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à **l'usage** et à **la densité d'occupation du sol** peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

Processus et critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure

Réception de la demande ↓	L'analyse d'une demande de dérogation mineure débute lorsque tous les documents exigés, ainsi que le paiement, sont déposés au bureau municipal à l'attention de l'inspecteur en bâtiments et en environnement.
Analyse préliminaire par l'inspecteur ↓	À la suite de l'analyse préliminaire du dossier, ce dernier est transmis au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour fins d'étude et de recommandation au Conseil municipal.
Analyse et recommandation du CCU ↓	Un avis public doit être publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du Conseil où ce dernier doit statuer sur la demande de dérogation mineure.
Avis public (15 jours avant la séance du conseil) ↓	Le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que le Conseil municipal doivent analyser la demande en fonction des critères édictés par la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (RLRQ, chapitre A-19.1), soient : <ul style="list-style-type: none"> - La dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme ; - La dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande ; - La dérogation ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ; - Les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.
Décision et résolution du Conseil municipal	Le Conseil municipal rend sa décision par résolution. Une copie certifiée conforme de la résolution doit alors être présentée à l'inspecteur en bâtiments et en environnement lorsque l'objet de la demande nécessite l'émission d'un permis ou d'un certificat.

7. Signature

Signature	Date
-----------	------

À l'usage de l'administration municipale			
No. de demande :		No. de matricule :	
Date de réception :		Payé le :	